

Feuilleton du Pays du dimanche : Le guide de L'Empereur

Autor(en): **Bazin, René**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **5 (1902)**

Heft 248

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-251813>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy

Porrentruy

TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

TÉLÉPHONE

LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30^{me} année LE PAYS

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES

FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Cependant le projet de créer une nouvelle paroisse aux Cerlatez n'était pas abandonné, surtout après l'érection de celle des Pommerats. Sachant le prince favorable, les habitants de toute cette partie sud de la paroisse recommencèrent plus que jamais à demander un église et un prêtre. Le prince qui n'avait pas abandonné son idée de créer une nouvelle paroisse aux Cerlatez, voulut faire droit aux réclamants. Une seconde fois il rendit un décret qui démembrait Saignelégier et qui créait aux Cerlatez une paroisse nouvelle. Bien plus, il voulut obliger toutes les communes des Franches-Montagnes à consentir au transfert du chapelain de Saignelégier aux Cerlatez. Toutes les communes s'y opposèrent. Celle de Montfaucon fit parvenir au prince une vive protestation, disant que leurs ancêtres avaient fondé une chapellenie à Saignelégier et à perpétuité et que ce n'était pas au pays à fournir un prêtre pour un démembrement demandé par quelques particuliers, que du reste la paroisse de Saignelégier était assez amoindrie depuis que les Pommerats avaient été érigés en paroisse. Le 2 janvier 1784, les communes firent de

nouveau parvenir au prince leur opposition. Le prince fut très irrité de cette résistance et ne renonça nullement à son projet de créer une paroisse nouvelle. Les Cerlatez et autres hameaux persistèrent également à revendiquer le droit d'avoir un prêtre chez eux. Le prince allait de nouveau donner suite à ce projet quand la révolution française vint mettre fin à la principauté de nos évêques et anéantir le projet de créer une nouvelle paroisse aux Cerlatez, projet qui avait sa raison d'être et qui offrait de sérieux avantages. ¹⁾

Il a été assez de mode à notre époque de jeter l'insulte aux princes-évêques de Bâle qui gouvernaient notre Jura et de leur reprocher de n'avoir pas favorisé l'instruction publique, ou d'avoir négligé l'établissement des écoles dans les villes et les villages de leur principauté. Bien plus, certain historien jurassien, excessivement partial ne se gêna pas pour oser les incriminer de n'avoir pas surveillé la bonne tenue des écoles et la fréquentation de celles qui existaient. Pour qui étudie l'histoire de notre petite patrie, on constatera que déjà au VII^{me} siècle brillait l'école des Bénédictins de Montier, qu'au XIV^{me} siècle, Delémont et les autres villes possédaient des recteurs des écoles, que des écoles étaient établies dans toute la Principauté au XVI^{me} siècle. Nous possédons maints mandements et ordon-

1) L'abbé Vermeille, du Bémont, légua 2,000 frs. pour la future église des Cerlatez, 1784. Il occupa, jusqu'à sa mort, la charge de chapelain, au palais du grand-duc électeur de Saxe, aujourd'hui royaume.

nances de nos princes-évêques de Bâle relativement à l'instruction publique et aux maîtres d'écoles. L'ordonnance du 1^{er} avril 1784 est un vrai chef-d'œuvre qui a servi de base à tout le système scolaire de notre époque. Elle est une réponse à l'accusation d'ignorantisme et d'abrutissement qu'on a essayé de faire peser sur le régime des princes-évêques de Bâle. Certes les écoles dans les siècles passés étaient bien autrement organisées et sérieuses que les quelques rares qui existaient dans le vieux canton de Berne, où malgré les fonds provenant de la sécularisation de tant de convents à la réforme et destinés aux écoles, celles-ci n'existaient guère que pour la forme et étaient bien loin d'avoir l'importance de celles de la Principauté de nos évêques.

En 1594, il y avait déjà une école florissante à Saignelégier. Les archives relatent que l'évêque de Bâle donnait au maître de l'école de ce village, deux bichots de grain, le curé un bichot, les maîtres-bourgeois et le Conseil deux bichots.

Une lettre du maire de la Montagne, de 1594, recommande au maître d'hôtel ¹⁾ du prince, le maître d'école de Saignelégier, qui avait été reconnu comme tel par le prince-évêque et les maîtres-bourgeois et conseils du pays.

Des écoles étaient établies dans toutes les localités des Franches-Montagnes et c'é-

1) Le maître d'hôtel ou châtelain de Saignelégier était alors le baron François-Antoine de Neveu.

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 6

LE GUIDE DE L'EMPEREUR

PAR

RENÉ BAZIN

Mais Véronique s'était ressaisie. Après ce moment de trouble, elle était redevenue elle-même, maîtresse de ses émotions, agissante, audacieuse. D'une main, elle écarta le fichu de Maria Huber, elle déboutonna le corsage, elle abaissa la toile échancrée de la chemise qui couvrait la poitrine, puis, posant l'enfant en travers sur les genoux de la mère, approchant les lèvres du nourrisson de ce sein déprimé :

— C'est ton fils, dit-elle impérieusement, laisse-le boire !

Et tous trois ils écoutèrent. Et ce fut un si-

lence profond. Et bientôt ils entendirent le bruit que faisait la gorge du petit où passait une goutte de lait.

M. Audoin l'entendit le premier, et le géant se leva tout doucement, de peur que l'enfant effrayé ne cessât de boire. Il riait silencieusement à Véronique, penchée de l'autre côté de la femme et comme lui attentive. Les sourcils froncés, la bouche entr'ouverte, les mains encore tendues pour donner l'enfant, Véronique écoutait de tout son corps la vie qui coulait près d'elle. Elle n'eut pas l'air de s'apercevoir que M. Audoin s'était dressé et qu'il riait. Mais un peu après, quand elle jugea que l'enfant avait assez bu pour ne plus souffrir, que la mère, surtout, avait assez donné de son être pour ne plus vouloir mourir, elle fit signe : « Oui, cela va bien ».

— Il est sauvé ! tout haut le capitaine.

— Non, c'est elle, répondit doucement Véronique.

La femme ne la démentit pas. Elle demeurait inerte comme une bête qu'on traye. Cependant ses bras s'étaient repliés, ses reins s'étaient

courbés et ses yeux abaissés : elle faisait de son corps le berceau qu'elles font toutes. Et, bien qu'on ne pût voir son regard, la pauvre tendresse et le pauvre espoir qui s'en échappaient changeaient l'expression de son visage. Quand l'enfant eut épuisé les quelques gouttes de lait qu'elle pouvait lui donner, il renversa la tête, et s'assoupit.

— Vous êtes si lasse, dit Véronique ; voulez-vous me le rendre ?

La mère prit le petit, et le souleva un peu. Son regard suivit la tête rose abandonnée qui montait ; il rencontra celui de la jeune fille, et na se détourna pas. Les deux femmes avaient entre elles l'enfant qui les unissait. Véronique sentit que le moment était unique sans doute, pour être entendue.

— N'est-ce pas, madame, demanda-t-elle, n'est-ce pas que vous ne vous tuerez pas, à présent ?

La femme répondit seulement :

— J'ai faim.

C'était la promesse de vivre.

— Ma foi ! dit en arrière M. Audoin qui

taient surtout les curés des paroisses qui en étaient les plus zélés protecteurs. A Saignelégier, le curé Hennemann comme ses prédécesseurs, contribua de toutes ses forces à l'instruction des enfants et à la fréquentation de l'école. Nous le trouvons, en 1714, publiant du haut de la chaire, l'ordre aux parents d'envoyer les enfants au catéchisme et à l'école. La commune ne seconda pas toujours les efforts du curé. Elle se réunit le 21 décembre et décida que « les enfants iraient à l'école autant que possible, mais que si l'on prétend qu'il y aura amende pour ceux qui manqueront l'école et qu'il faille payer le maître d'école pour ceux qui ne fréquenteront pas leurs leçons, on refusera de présenter la liste des enfants ». Le curé en appela au prince-évêque qui ordonna de dresser la liste des absences et de poursuivre les parents négligents. Pour remédier à tous les inconvénients qu'on lui signalait, le prince-évêque Joseph de Roggenbach promulga la fameuse ordonnance du 1^{er} avril 1784, dont nous avons parlé plus haut.

Le prince alla lui-même à Saignelégier pour constater l'état des écoles de la Franche-Montagne, le 26 août 1787. Il se fit rendre un compte exact de l'état des écoles. Il avait rendu la fréquentation de l'école obligatoire, en frappant d'amendes les parents dont les enfants se seraient, par négligence, absentés des classes. Mais les maîtres d'écoles ne pouvaient exactement dresser la liste des enfants, sans s'exposer à des ressentiments de la part des parents. Les curés eux-mêmes, pour ménager leurs paroissiens, prénaient souvent fait et cause pour les pères et mères en voulant justifier l'absence des classes commise par les enfants. Il en résultait que les négligents étaient très-souvent soustraits aux amendes justement méritées, ou que pour faire statuer sur ces amendes, il fallait en venir à des sentences interlocutoires. Le prince voulut absolument remédier à ces abus. Il ordonna à chaque maître d'école, sous peine de révocation, de dresser une liste exacte des enfants absents de l'école. A la fin de chaque mois, il devait présenter cette liste, au curé et au vœuble ou préposé du lieu. Ces deux derniers devaient interroger sommairement les parents en défaut, cela fait le maître d'école devait ensuite dresser une nouvelle liste de ceux qu'on avait reconnus inexcusables.

Cette liste devait être remise au procureur du baillage ou à l'officier remplissant le rôle d'inspecteur des écoles. Il déferait les délinquants au juge ordinaire qui les

s'était écarté de la cheminée, il est tard, et c'est le vent, qui m'a creusé le ventre... J'allais justement ouvrir le buffet. Non, ne te dérange pas, Véronique... Reste avec l'enfant... Je vais prendre le pain et mettre de l'eau à chauffer pour faire cuire des œufs.

La tempête continuait dehors. Mais, dans la salle où la mort avait veillé cette nuit et rôdait autour de sa proie, ce fut une résurrection. Il y eut, pour ces âmes haletantes, encore effrayées et incertaines, il y eut une trêve dans le bruit de l'armoire qui s'ouvrait, de l'eau versée dans la cafetière, des pas précautionneux de l'homme qui portait le vase plein. Des mots furent échangés, et ils avaient trait à la vie : « Votre robe est presque sèche... Donnez-moi le fichu, que j'étende sur les chenets... Vous devez être bien lasse il faudrait vous coucher, car je ne vous laisserai point partir dans la nuit... Mangez d'abord... N'ayez pas peur de demander : vous êtes chez une amie... »

condamnait alors aux amendes statuées par l'ordonnance du prince. Le procureur fiscal était chargé de percevoir lui-même ces amendes. ¹⁾ Le zèle déployé par nos princes-évêques, pour la bonne tenue des écoles, a été nié, à plusieurs reprises par les ennemis systématiques de nos anciens souverains. On ne peut mettre en doute l'existence et la valeur des ordonnances des princes-évêques sur les écoles et qui avaient force loi dans tout le pays. Le prince de Roggenbach, pour faire aux maîtres d'école des traitements convenables, autorisa le prélèvement de certaines sommes sur les revenus des Confréries des paroisses pour les appliquer au salaire des instituteurs. Les curés reçurent l'ordre de faire savoir à ses hauts officiers tout ce que les églises pourraient fournir à l'entretien convenable de chaque maître d'école en particulier, « afin que, dit, la circulaire épiscopale du 4 avril 1784, les pauvres communes soient en tout déchargées de l'augmentation du salaire que nous trouvons nécessaire de fixer à la plupart de ces maîtres... »

(A suivre).

A COLIN-MAILLARD

Il était sept heures du soir, quatre jeunes gens élégamment vêtus entraient dans un grand restaurant des boulevards. La serviette au bras, après force courbettes, les garçons empressés leur indiquaient un petit salon où ils seraient tranquilles.

Les jeunes gens acceptèrent le petit salon et se mirent à table.

Ils demandèrent des huitres et du chablis.

Leur conversation n'engendrait pas la mélancolie, car les éclats de rire succédaient aux éclats de rire ; leur gaieté gagnait même les garçons qui les servaient. Le patron du restaurant, attiré par les éclats de leur joie bruyante, était venu dans le salon pour les écouter.

Ils étaient spirituels et très amusants ; le patron prenait un plaisir extrême dans leur société. Connaissant à fond Paris, ils semblaient avoir la spécialité de se moquer des badauds et leurs récits étaient remplis d'humour.

— La bêtise humaine n'a pas de bornes, dit un des jeunes gens ; combien de gens en vivent ! Nous, nous ne l'exploitons que pour en rire ; au moins, cela n'est pas malhonnête. Il

1) Ordonnance du prince, en date du 5 octobre 1786.

Véronique poussa jusque dans la cuisine le canapé rouge du petit salon, le pauvre canapé qui avait des déchirures dans son reps fané, et, avec un coussin pour oreiller et deux chaises pour rempart, fit un lit où elle coucha l'enfant, à bonne distance du feu ; elle prépara les œufs, pendant que M. Audouin mettait des assiettes sur la table et débouchait une bouteille de Pagny qu'il tenait en réserve, d'un bout de l'année à l'autre, en prévision de quelque visite d'ami. Sans quitter sa place et sans parler, Maria Huber mangea un peu. Elle frissonnait, par moments. Véronique et M. Audouin s'efforçaient de parler haut et l'interrogeaient alors, afin qu'elle fût distraite. Ils formaient des projets pour celle qui acceptait tout, mais d'un signe de tête, et comme si elle ne voulait pas s'engager en paroles...

Vers minuit seulement, le silence rentra dans la maison troublée des Audouin. Ils étaient brisés de fatigue. Maria Huber dormait, affaissée

faut que je vous raconte un tour de notre ami Despois. Comme nous nous promenions sur les boulevards, il lui prit tout à coup fantaisie de se gausser des badauds. Il s'arrêta au milieu du trottoir, tira un morceau de charbon de sa poche et traça quelques traits sur le bitume.

Aussitôt, un rassemblement se forma autour de lui.

— « Mesdames et messieurs, dit-il, je vais avoir l'honneur d'exécuter devant vous un tour de prestiditation que vous pourrez tous reproduire en rentrant dans vos familles. Je vous ferai remarquer qu'ici rien n'est préparé ; j'opère au grand jour. Lorsque vous allez chez Robert-Houdin, chez les frères Isola, la scène, les rideaux sont truqués, les meubles sont à double fond, les tapis cachent des compères, les planchers sont couverts de trappes, une obscurité savamment combinée dissimule aux yeux du public des préparatifs faits longtemps à l'avance. Ici, mesdames et messieurs, sur le boulevard, rien de tout cela : pas d'obscurité, pas de double fond, pas de mise en scène. »

Il se découvrit.

— « Je vais, mesdames et messieurs, vous montrer comment on escamote un mouchoir sans préparation aucune.

Je prierai une personne de l'honorable société de vouloir bien me prêter un mouchoir. »

Une jeune fille, une modiste, qui l'écoutait bouche bée, offrit le sien.

« Merci, mademoiselle, vous êtes un ange, continua Despois. »

Il plaça le mouchoir par terre et le couvrit de son chapeau.

— « Mesdames et messieurs, reprit-il, je prierai une personne de vouloir bien me prêter un chapeau. »

Plusieurs personnes tendirent leur couvre-chef.

Despois choisit un chapeau melon et le plaça à quelque distance de son gibus.

— « A mon commandement, je vais faire passer le mouchoir de mademoiselle, de mon chapeau sous celui de monsieur.

Un, deux, trois, ça y est !

Vous n'avez rien vu, n'est-ce pas ?

Je vous ferai remarquer que je ne cache rien dans mes manches. »

Il les retroussa.

— « Ainsi que je vous l'ai dit, mesdames et messieurs, le mouchoir de mademoiselle est passé sous le chapeau melon ; je vais à présent le faire repasser du chapeau melon sous mon gibus.

Cette opération est plus difficile.

Attention !

Un, deux, trois, ça y est !

Regardez. »

à l'autre extrémité du canapé où reposait l'enfant. Le capitaine avait regagné sa chambre du premier étage. Véronique veillait sur ses hôtes endormis. Tantôt elle s'assoupissait à moitié, assise au coin de la cheminée ; tantôt elle se promenait dans la cuisine, lentement, écoutant respirer cette femme, si blanche dans son sommeil, et pensant à ce qu'elle ferait pour elle et pour l'enfant, le lendemain, quand le jour paraîtrait. La tempête diminuait de violence. Une pluie régulière succédait aux tourmentes de grêle et de vent. Et Véronique, entre les respirations des êtres accablés qui dormaient près d'elle, entendait chanter en parties, avec leurs voix tristes comme des flûtes, les gargouilles de la cathédrale, les ruisseaux des rues d'Inglemur et du Salvateur, les gouttières de dix maisons, et les pavés de la cour éclaboussés par l'eau qui coulait des toits.

(La suite prochainement.)